



Délibération n° 19

Conseil Municipal du lundi 12 avril 2021

FINANCESDomaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Lundi Douze Avril deux mille vingt et un à 17 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
01/04/2021

Membres présents : 24 puis 25 (Arrivée
de Madame Christelle BEAURAIN à
17 h 45)

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 1

Membre(s) non excusé(s) : 2 puis 1
(Arrivée de Madame Christelle
BEAURAIN à 17 h 45)

Nombre de votants : 31

Affiché le 15/04/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints**, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Grégory HURTREL à Madame Justine GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Catherine SIBLISKI à Monsieur Franck TINDILLIER, Madame Marine NEMPONT à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 1

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART, Madame Christelle BEAURAIN (Arrivée à 17 h 45)

Votants : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BACLET

Objet :

Budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux

Vote du compte administratif 2020

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint

Synthèse de la
délibération :

Budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et
Commerciaux - Vote du compte administratif 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L1612-13, L2121-14, L2121-17, L2121-21, et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 mars 1993 précisant les modalités d'application de la loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états contenant les développements et explications nécessaires sont joints au compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Après lecture des chiffres, sous la présidence de Monsieur Bernard WAUQUIER, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux, dressé par l'ordonnateur, hors de la présence de Monsieur Philippe FAIT, Maire, dont les résultats s'élèvent à :

Section de fonctionnement :

Recettes :	70 721,66 €
Dépenses :	64 842,19 €
Résultat de l'exercice :	5 879,47 €
Solde antérieur reporté 2019 :	38 669,51 €
Résultat global de l'exercice :	44 548,98 €

Section d'investissement :

Recettes :	45 159,00 €
Dépenses :	31 271,16 €
Solde d'exécution d'investissement :	13 887,84 €
Solde antérieur reporté 2019 :	56 586,62 €
Solde d'exécution d'investissement avant RAR:	70 474,46 €
Solde des Restes à Réaliser (RAR)	0,00 €
Solde global d'exécution d'investissement :	70 474,46 €

Synthèse des résultats de clôture de l'exercice :

INVESTISSEMENT	70 474,46 €
FONCTIONNEMENT	44 548,98 €
RESULTAT GLOBAL	115 023,44 €

Monsieur le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote, Madame Lyliane DUFOUR, Doyenne d'âge, prend la présidence, **la délibération est adoptée par 28 voix pour et 2 contre.**

Vu pour être affiché le 15 Avril 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire

d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.